COURRIER D’UNE CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE À L’IA-DASEN

Madame la Directrice Académique,

Le 20 juillet, je vous ai adressé une demande d'audience, afin d'évoquer avec vous l'avenir des missions de Conseiller Pédagogique, dans la continuité de celle que vous nous aviez accordée en mars dernier. Je souhaitais en effet m'entretenir avec vous et vous alerter sur certains points qui me semblent importants concernant notamment leur gestion dans notre département.

Sans réponse de votre part, je me suis permise de vous relancer le 21 août et à ce jour, je n'ai reçu aucune réponse. Je ne peux que le regretter.

Je choisis donc de vous adresser ce courrier qui reprend les différents points que j'aurais souhaité aborder avec vous.

Lors de notre dernière réunion de formateurs avec M. Drevetton (*IEN adjoint à la DASEN, NDLR*), le 26 juin, une charte du groupe de travail nous a été présentée, nous invitant à respecter des règles de bonne conduite (respect mutuel, langage constructif, solutions proposées, neutralité et objectivité). Comme d'autres membres de l'assemblée, j'ai été pour le moins surprise de cette entrée en matière, cette précaution relevant, à humble avis, de l'implicite auprès de formateurs, personnel adulte et responsable ayant un sens du service public et recruté pour sa loyauté.

Le dernier point de cette charte nous demandait de baser les échanges sur des faits et non sur des jugements personnels, de ne critiquer que les méthodes et non les personnes.

A la fin de cette réunion, tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, j'ai souhaité prendre la parole. Avant même que j'aie fini ma première phrase, M. Drevetton ne m'a pas laissé m'exprimer, ce qui m'a amenée à lui dire, devant témoins, que je considérais son attitude comme une fin de non recevoir et une fermeture au dialogue.

Nous étions entre formateurs et mes propos concernaient précisément l'avenir des conseillers pédagogiques. Je souhaitais en effet revenir sur ce qui s’était passé récemment, et notamment le traitement qui a été réservé à trois de nos collègues, dont 2 collègues remerciées dans les 2 sens du terme pour leurs bons et loyaux services.

Je ne discute pas le fait que, compte tenu de directives nationales, la hiérarchie soit contrainte d’opérer des modifications au niveau de nos missions, et de se séparer de

conseillers pédagogiques disciplinaires en EAC en leur associant les missions Maths ou Français, bien que cette orientation puisse soulever des débats. J'estime en effet que sous-estimer les enseignements artistiques et culturels ne soit pas forcément une solution de nature à améliorer les résultats de nos élèves et le climat scolaire dans les classes et les établissements.

En revanche, les conditions dans lesquelles nos 2 collègues ont été remerciées n'est pas acceptable. Je ne peux que constater un manque de respect, de considération de leurs attentes et de leur situation, et une non reconnaissance de leurs compétences.

C'est une décision autoritaire, et des pratiques insupportables à l'endroit du personnel, d'une malveillance et d'une violence extrême.

Plus encore, je ne peux que regretter le démantèlement d'une équipe et d'un service.

Tout enseignant apprend au fil de sa carrière que pour apprendre et pour grandir, un enfant doit être placé dans des conditions sereines, de sécurité, et de bien-être psychique. A l'époque où l'Education Nationale parle de compétences psychosociales, à l'époque où les recherches en neurosciences démontrent - ce que les enseignants savaient déjà - que le stress, la stigmatisation et les maltraitances psychologiques ont un effet délétère sur les apprentissages, il est saisissant de constater que vous ne tenez pas compte de ceci dans la manière dont vous traitez votre personnel.

En rentrant dans cette institution, j'ai appris assez rapidement que nous étions considérés comme des pions mais là, je pense qu'on a atteint un niveau inacceptable.

Récemment, ce sont nos collègues conseillers pédagogiques départementaux qui en ont été les victimes, mais je souhaite également vous faire part de inquiétude quant au traitement des PEMF (mais également des AESH et des collègues psychologues) de notre département qui subissent également de la maltraitance de la part de la hiérarchie dans notre département.

En ce qui concerne les PEMF, l'évolution de leur charge de travail reflète une méconnaissance de la réalité du terrain même si elle résulte de l'évolution de leurs missions. Là encore, ces décisions, prises sans réelle concertation avec les principaux intéressés, n'est pas de bonne augure.

Je quitte aujourd'hui même l'Education Nationale pour une retraite bien méritée et avec tout le respect que je vous dois, je souhaite partager avec vous une dernière réflexion.

Nous avons encore la chance dans notre maison d’avoir un personnel investi, engagé, ayant des convictions et qui œuvre pour les enfants, et si notre institution fonctionne encore, malgré les conditions de travail de plus en plus difficiles, c’est en grand partie grâce à cela, mais des actions telles que le personnel d'encadrement subit dans notre département mettent réellement à mal les collègues.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice Académique, mes respectueuses salutations.